

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFREY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;

A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

## Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.  
6 heures 36 minut. soir, Omnibus.  
4 — 10 — — Express.  
2 — 58 — — matin, Express-Poste.  
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.  
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.  
9 heures 49 minut. matin, Express.  
11 — 50 — — Omnibus.  
6 — 36 — — soir, Omnibus.  
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.  
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

## PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Paris, le 27 avril 1856.

La halle de Paris a été, ces jours derniers, le théâtre d'un revirement subit dans la marche des affaires : la baisse des farines, que nous signalions depuis quelque temps et à la continuation de laquelle le public et les négociants sérieux avaient toute raison de croire, s'est, tout-à-coup, arrêtée pour faire place à un mouvement ascensionnel des plus marqués. En effet, on peut estimer de 4 à 5 fr. la hausse qui, depuis lundi, s'est produite sur les farines ordinaires ; à 10 fr. au moins la hausse sur les farines de choix par sac de 157 kil., et à 3 fr. par hectolitre 1/2 la hausse sur les blés.

Où faut-il chercher la cause de ce retour, aussi rapide qu'imprévu, à des prix qui semblaient désormais impossibles ? Est-ce dans l'activité qui a régné, aux dernières enchères du Havre et de Marseille, où les ventes ont eu lieu avec faveur de 1 ou 2 fr. sur les prix des ventes antérieures ? Est-ce dans le dégarnissement progressif des marchés de la province ?... Non : la hausse actuelle est le résultat d'un véritable coup de bourse, amené par les besoins de la liquidation : des maisons écrasées par la baisse de ces derniers temps, ont tenté, vers la fin du mois, un effort désespéré, et la halle de Paris s'est vue, de nouveau, transformée en une succursale de la Bourse, par une de ces manœuvres que les complications du jeu font concevoir ailleurs, peut-être, mais dont les denrées alimentaires de première nécessité ne devraient jamais être l'objet. Depuis longtemps, les consommateurs et le commerce honnête déplorent un pareil abus et chacun se demande s'il n'existe réellement pas de remède à ce mal invétéré ?

La vérité est que si les nombreuses ventes publiques à Marseille, au Havre et à Bordeaux, ont diminué les quantités de blés et de farines qui existaient sur ces divers points, ces marchandises n'ont fait, en définitive, que changer de mains et qu'elles tiennent toujours leur place dans la consommation ; la vérité est, encore, que si quelques marchés des départements se sont trouvés moins garnis, peut-

être, que d'habitude, la généralité des halles de la province est toujours très-convenablement approvisionnée. Voilà pour l'intérieur. La situation extérieure nous offre d'autres motifs de sécurité. Il est encore des chargements à faire aux Etats-Unis et il en est encore en route vers le Havre. Des expéditions du Danube et de la mer Noire sont sous voiles pour Marseille, et la hausse qui va se faire sentir sur nos frontières de l'Est, attirera sur ce point les blés d'Allemagne, en forte baisse aujourd'hui.

Nous ne croyons donc pas, pour notre compte, au maintien des cours élevés sur la place de Paris ; la hausse actuelle disparaîtra avec les péripéties de la liquidation qui s'opère et la spéculation ne pourra lutter, quoi qu'elle fasse, contre cette riche température du printemps de 1856, qui nous promet abondance et précocité. — Havas.

La publication du traité de paix par le *Moniteur* a dû être ajournée par suite de l'impossibilité dans laquelle s'est trouvé le Congrès de procéder, samedi, à l'échange des ratifications. Les plénipotentiaires ont dû, en effet, s'entendre encore une fois sur les dernières formalités à remplir, avant de procéder à l'échange des documents qui ne pourront être reproduits officiellement qu'après l'accomplissement de l'acte qu'on attend avec tant d'impatience. Au reste, ce retard ne dépassera pas quelques heures, tout donne à penser qu'au moment où nous écrivons les ratifications sont échangées. — Havas.

La circulaire suivante a été adressée à tous les préfets :

Paris, le 24 avril 1856.

Monsieur le Préfet,

A l'occasion d'un récent débat sur la distribution des bulletins de vote en matières d'élections municipales, on a mis en suspicion, d'une manière générale, la libre et loyale pratique du suffrage universel. Ce principe fondamental de nos institutions ne doit être l'objet d'aucun doute, d'aucune équivoque. L'Empereur veut que le suffrage universel soit parfaitement libre ; il veut de plus que tout le monde le sache bien. Je crois donc devoir vous rap-

pelez les règles simples et précises qui, conformément à la loi et à la jurisprudence forment sur ce point notre droit public.

Suivant l'article 10 de la loi du 16 juillet 1850 : « Pendant les vingt jours qui précèdent l'élection, » les circulaires et professions de foi, signées des » candidats, peuvent, après dépôt au parquet du » procureur impérial, être affichées et distribuées » sans qu'il soit besoin d'aucune autorisation. » Le bulletin de vote, portant le nom du candidat, est une annexe naturelle de sa circulaire et doit être librement distribué avec elle. Toute candidature, avouée par celui qui en est l'objet, a donc ainsi parfaite liberté pour se produire et pour faire distribuer aux électeurs le moyen matériel d'exprimer leur choix.

Mais cette exception à la loi générale sur la distribution des écrits ou imprimés n'a été admise qu'en faveur des candidatures dont la réalité est garantie et la responsabilité publiquement acceptée par la circulaire signée du candidat. Elle ne profite pas aux distributeurs anonymes des bulletins de vote, elle ne leur permet pas aveuglement le colportage de noms qui, publiés souvent sans l'assentiment ou même parfois malgré l'incapacité légale de ceux qui les portent, peuvent devenir l'occasion d'un trouble ou d'un scandale publics. Pour ces distributions, le droit commun reprend son empire et l'autorisation doit être demandée. Mais, comme l'a déclaré au nom du Gouvernement, à la séance du Corps-Législatif, M. le président du conseil d'Etat, vous devez, en statuant sur ces demandes, accorder à tous les citoyens la plus grande latitude. Vous n'oubliez pas que la prohibition doit être rare, exceptionnelle, motivée par le danger d'un scandale ou d'un trouble publics, et que jamais elle ne saurait être une faveur indirecte au profit d'une candidature préférée.

Ces règles sont simples, Monsieur le Préfet ; elles assurent au suffrage universel la plus entière liberté. L'Empereur entend qu'elles soient loyalement pratiquées.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur, BILLAULT.

## FEUILLETON

## MAITRE CAYEUX.

(Suite.)

— C'est encore de la part du propriétaire que l'on vient, alla dire Francine à M<sup>lle</sup> Amélie.

— Serait-ce M. Amédée ? demanda-t-elle en pâlisant légèrement.

— Il n'y a pas de danger qu'il revienne, celui-là ! Je lui ferais trop bien payer l'assassinat de notre perroquet ! Jour de Dieu ! s'il avait cette audace !...

— Qui donc est-ce ?

— Le vieux sec qui est déjà venu une fois.

— Je vais le congédier lestement, fit Amélie, dans le cœur de laquelle cet incident rouvrait plusieurs petites blessures à peine cicatrisées.

Et elle tomba plutôt qu'elle n'entra dans le salon.

— Monsieur, que désirez-vous ? demanda-t-elle à Marcheur.

— Parler à M. Spielger, chef d'orchestre du Grand-Théâtre, répondit celui-ci après s'être incliné avec une humble courtoisie.

— Mon père arrivera de la répétition pour dîner promptement, Monsieur, et pour s'en retourner de même.

— Permettez-moi de l'attendre, néanmoins, Made-

moiselle ; j'ai à l'entretenir très-brièvement d'une affaire urgente.

— Il s'agit encore de l'appartement qu'on nous a loué et du désir qu'on a de nous voir renoncer à nos droits ? L'insistance qu'on y met finit par être blessante pour nous, Monsieur. Nous ne sortirons d'ici qu'à l'expiration du terme rigoureux, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse !

— J'ai l'honneur de vous le répéter, Mademoiselle, répondit-il imperturbablement ; c'est au chef d'orchestre du théâtre, et non au locataire de mon beau-frère, que je désire parler.

— Alors, Monsieur, donnez-vous la peine d'attendre, dit Amélie en cherchant vainement à s'expliquer la distinction qu'établissait Marcheur.

Puis, comme la sagacité de Francine lui faisait défaut en ce moment, elle s'esquiva.

— Que peut-il avoir à dire à mon père ? reprit-elle sur un ton de conférence, dès qu'elle eût retrouvé son conseil ordinaire. Il ne s'agit plus de déménagement, à en croire du moins ce Monsieur sur parole.

— Ce sera peut-être à regretter, répondit Francine, vu que M. Spielger aurait bien reçu le propriétaire dans les dispositions où il est depuis la mort de Vert-Vert.

On entendit bientôt tourner une clé dans une serrure.

Depuis la mort récente de Vert-Vert, ainsi que l'avait dit Francine, M. Spielger ne rentrait plus chez lui en fredonnant ses gais refrains d'opéras. Il songeait à cet oiseau dont les cris stridents l'accueillaient jadis, et une tristesse funèbre se répandait sur ses idées en même temps qu'une sourde colère dont il faisait aveuglement retomber le poids sur tout le monde et principalement sur le propriétaire de la maison qu'il soupçonnait d'être l'instigateur, sinon l'auteur du meurtre.

— M. Marcheur, qui vous a loué cet appartement, vous attend au salon, lui dit Francine d'un ton propre à rallumer une colère mal éteinte.

— Ah ! c'est trop fort, à la fin ! s'écria Spielger ; ce propriétaire se moque-t-il de moi ? Je n'ai pas le temps de vous entendre, Monsieur, dit-il brusquement à Marcheur en se présentant à ses yeux. Et, du reste, c'est devant les tribunaux que nous devons nous revoir.

Marcheur n'attendait en Spielger qu'un examinateur, au jugement duquel il était forcé de se soumettre, malgré le peu de cas qu'il faisait de son savoir. Enivré, pour ainsi dire, par l'énergie de ses nouvelles résolutions, il marchait uniquement vers son but, ne se laissant plus intimider par l'appréhension des obstacles ou des conséquences. On l'avait prévenu que Spielger aurait peu de temps à lui accorder ; il dédaignait trop ce personnage pour ne pas souhaiter que l'entrevue fût aussi courte que possible. Il crut donc que la meilleure

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, samedi 26 avril. — *Le Thabor* apporte des nouvelles de Constantinople du 17. Le bruit était répandu que le maréchal Pélissier partirait à la fin du mois pour Constantinople, et de là pour la France.

L'évacuation des troupes françaises aura lieu suivant les numéros des divisions. La moitié des Sardes ont été embarqués avant les Anglais. Le blocus a été levé le 18 en Crimée. Un règlement relatif aux communications entre les Russes et les alliés a été établi, ainsi qu'un système de passes.

Des permissions de trois jours sont réservées commerçants et militaires aux troupes. Le temps était magnifique et la santé des troupes s'améliorait rapidement.

Les nouvelles d'Athènes paraissent donner quelque inquiétude. On dit que des escadrons anglais doivent y aller tenir garnison. On parle aussi de changement dans l'ordre de succession au trône de Grèce. Ces bruits sont regardés comme douteux.

Le *Journal de Péra* déclare que le mouvement des troupes perses sur Hérat est dirigé non contre les Anglais, mais contre Dost-Mohamed, qui pille les provinces voisines et menace le Khorassan. — Havas.

Marseille, samedi soir, 26 avril. — Les nouvelles d'Alexandrie, apportées par le *Valetta*, disent qu'il y a eu sur cette place des pertes énormes sur les blés et que l'on prévoit des faillites. Cependant la souscription de 45 millions pour le percement de l'isthme de Suez a été couverte en trois jours. Saïd-Pacha a souscrit pour 2 millions au nom de son armée et de sa garde. Les exécutions de Bédouins continuent.

Les nouvelles de Constantinople, du 17, apprennent qu'un décret a été rendu à fin d'expropriation des terrains nécessaires au chemin de fer.

La *Presse d'Orient* prétend que l'évacuation de la Crimée durera trois mois, et celle de la Turquie six mois.

A Naples, 20 millions de ducats ont été souscrits pour la construction du chemin de fer de Brundisi. L'exécution de cette ligne, destinée à relier Naples aux États romains, est imminente. — Havas.

Marseille, samedi. — *Le Thabor* vient d'arriver de Constantinople. Il apporte des nouvelles du 17. Vely-Pacha, gouverneur de Candie, a envoyé à Constantinople 18,000 oranges pour les malades français.

La *Grenade*, la *Flèche*, l'*Eclair* et la *Flamme* ont traversé le Bosphore.

Il était question de nommer Kupresly-Mehemed ambassadeur de la Sublime-Porte à Saint-Petersbourg.

Les nouvelles de la Crimée étaient du 15. Le *Trident* et le *Jemmapes* ont pris à bord 4,000 soldats libérés. Le maréchal Pélissier a fait une visite au général Luders, qui l'a rendue le 14. Le maréchal avait offert un déjeuner, pendant lequel la plus grande cordialité n'avait cessé de régner. Le commandant en chef de l'armée russe a assisté à la soirée au théâtre.

Le commerce a repris avec une certaine activité à Kamiesch et à Balaclava.

Les blés ont baissé à Marseille. — Lejolivet.

manière d'entrer en matière, fièrement et sans perdre une seconde, était de se placer immédiatement en présence du juge, en s'abstenant, autant que possible, de voir l'homme. Il avait disposé son instrument à cet effet. Dès que Spielger eut achevé son apostrophe que Marcheure n'écoula pas, tant il était préoccupé de tout autre sujet, la clarinette, sans aucun préambule, opposa à ces élans de colère inutile des phrases d'une exquise douceur.

Je renonce à exprimer l'étonnement d'abord fiévreux, et ensuite plus paisible, de M. Spielger, d'Amélie et de Francine, ces deux dernières d'autant plus ébahies, qu'elles étaient dans le vestibule, et qu'elles entendaient tout à travers la porte entrouverte sans oser se montrer.

Trop artiste, malgré ses imperfections, pour résister à l'éloquence de la musique, Spielger, bientôt déridé, s'assit dans un fauteuil; et, emporté par la puissance de l'habitude, il ne tarda pas à battre la mesure par des inflexions de tête.

— Ah ça! dit-il dès que Marcheure eut terminé, est-ce que vous n'êtes pas le beau-frère de l'avoué? Vous êtes aussi musicien que moi et vous me donnez la chasse à cause de ma profession! Voyons, morbleu! expliquez-vous; il me semble que je rêve en ce moment!

— Je sollicite l'emploi de première clarinette dans l'orchestre que vous dirigez, répondit Marcheure très-froidement.

Toulon, samedi 26 avril. — Les marchands qui se rendent au camp du Var, ont été avertis qu'ils seraient soumis à une quarantaine après leur admission dans le camp. — Havas.

Vienne, dimanche 27 avril. — Les nouvelles de Beyrouth du 14 avril portent que Naplouse est en révolte. Le motif de cette révolte est qu'un musulman a été tué par un missionnaire anglais.

Les églises et les édifices chrétiens ont été attaqués. Le consul prussien a été tué; les consuls des autres nations s'étaient rassemblés et délibéraient. — Lejolivet.

Alexandrie, 20 avril. — El-Hami, fils d'Abbas-Pacha, réclamerait du vice-roi 20 millions, comme héritage paternel, et revendiquerait la propriété du chemin de fer. Le vice-roi a nommé pour arbitres quatre consuls, et El-Hami quatre indigènes. — Havas.

Berlin, samedi. — La nouvelle du stationnement d'un vaisseau de guerre prussien devant les embouchures du Danube vient d'être démentie officiellement.

Une partie du corps d'armée du Caucase doit opérer cet été vers Tschetchensy et une partie des troupes de la Crimée vers l'Asie. — Havas.

Une lettre d'Eupatoria, du 11 de ce mois, nous donne les détails suivants sur le départ de la division de Faily, dont nous avons annoncé le passage dans les Dardanelles pour rentrer en France :

« Le 10 avril, à sept heures du soir, sont partis d'Eupatoria l'*Léna*, le *Wagram*, le *Duperré*, la *Sirène*, le *Mogador*, ramenant en France la division de Faily et devant relâcher le lendemain, sans prendre terre, à Kamiesch, pour y recevoir les ordres du maréchal Pélissier, et, de là, se diriger vers le Pirée sans s'arrêter à Constantinople.

« Un temps magnifique avait favorisé les préparatifs du départ, qui s'étaient faits en deux jours avec une promptitude et une gaieté toute française, et une heureuse traversée semblait promise à nos braves soldats, charmés de quitter cette Crimée où ils avaient tant souffert, non sans donner cependant quelques larmes aux glorieux et douloureux souvenirs qu'ils y laissaient.

« La petite escadre avait ordre de ne point se séparer, et le *Duperré*, qui transportait à lui seul un régiment, devait être remorqué jusqu'à Toulon par le *Mogador*, à bord duquel le général de Faily avait pris passage avec son premier aide-de-camp, le capitaine d'état-major marquis de Willermont.

« Français et Russes s'étaient quittés dans les meilleurs termes; ceux-ci, très-gracieusement reçus et traités, s'étaient empressés de profiter de la conclusion de la paix, pour venir se ravitailler chez les marchands français avant d'évacuer eux-mêmes la Crimée. Les plus favorisés, entrevoyant trois ou quatre mois de marche et d'étapes à travers des steppes arides avant de pouvoir rejoindre Moscou et Saint-Petersbourg, enviaient le sort des Français, qu'une traversée de trois semaines devait ramener dans leurs foyers. La division de Faily compte, en effet, être rendue dans les derniers jours d'avril à Porquerolles. »

(Constitutionnel.)

— Vous!

— Moi, Ladislas Marcheure.

— Que va dire votre beau-frère?

— Je n'ai pas à le consulter sur les décisions que je prends.

— Je vous croyais lié à lui comme la chair à l'ongle. Après tout, j'aime autant qu'un musicien de votre mérite ne s'enterre pas. Vous avez énormément pratiqué votre art, Monsieur. Cela se voit. Vous avez appartenu à un orchestre déjà? Je suis très-étonné que vous n'avez pas une immense réputation!

— J'ai été pendant quinze ans chef de musique au 59<sup>e</sup> de ligne, répondit Marcheure, toujours très-froid parce qu'il ne pouvait oublier, malgré l'accueil fait à son savoir, qu'il y avait un abîme entre ses idées et celles de cet homme.

— Monsieur, reprit le chef d'orchestre, je suis enchanté de l'honneur que vous voulez bien faire à notre théâtre, en lui prêtant le concours de votre talent. Les appointements ne devaient être que de douze cents francs; mais, de mon autorité privée, je les ferai porter à dix-huit. Il faudra bien que l'administration en passe par là.

— Monsieur, je vous remercie, dit Marcheure, beaucoup plus accessible aux émotions de la reconnaissance qu'aux joies de la vanité.

— Nous ferons signer votre engagement quand vous

DERNIÈRES NOUVELLES.

« Les ratifications sur le traité de paix signé à Paris le 30 mars dernier, ainsi que sur les conventions qui sont annexées, ont été échangées à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, dimanche à 3 heures.

« Le traité et les protocoles de paix seront publiés ce soir dans le *Moniteur*. » — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans la *Espana* :

« A Noya, ville de la province de la Corogne, l'édifice dans lequel se faisait le tirage au sort s'est écroulé pendant l'opération. On a de grands malheurs à déplorer. »

— Les astronomes ont présentement l'œil toutes les nuits à leurs télescopes pour voir la grande comète de 1836, dont les phases furent décrites par Paul Fabricius, laquelle doit apparaître cette année. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

RAPPORT fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour but d'autoriser un emprunt de 110,000 francs par la ville de Saumur (Maine-et-Loire), par M. Louvet, député au Corps-Législatif.

MESSIEURS,

Par sa délibération en date du 27 octobre 1855, le conseil municipal de la ville de Saumur (Maine-et-Loire) a demandé l'autorisation d'emprunter une somme de 110,000 francs pour faire face aux six dépenses suivantes :

1<sup>o</sup> Au début de l'hiver 1855-1856, et en présence de l'extrême cherté de toutes les denrées alimentaires, l'administration et le conseil municipal ont cru devoir recourir à la mesure de la distribution de bons de pain à prix réduit, pour venir en aide aux classes nécessiteuses. La dépense prévue à cet effet s'élève à la somme de..... 40,000<sup>f</sup>

2<sup>o</sup> Dans la même pensée, une subvention extraordinaire de 2,000 f., ci 2,000 a été accordée par la commune à deux ouvriers destinés à fournir du travail aux jeunes filles et aux mères de famille;

3<sup>o</sup> Un crédit de 9,000 francs, ci 9,000 a été reconnu nécessaire pour construire un égout dans le quartier St-Nicolas et pour commencer l'établissement d'un appareil hydraulique destiné à déverser dans la Loire les eaux provenant des égouts de la ville, lorsque les crues du fleuve obligent à tenir fermées les vannes de décharge des égouts;

4<sup>o</sup> Un autre crédit de 16,511 f. 86 c., ci 16,511 86 a été jugé indispensable pour activer, pendant l'année 1856, les travaux de restauration et d'achèvement de l'Hôtel-de-Ville. L'Hôtel-de-Ville de Saumur, vieux monument posé sur le bord de la Loire, est classé comme un des types de l'architecture civile

A reporter..... 67,511 86

voudrez. Puis-je compter sur vous pour la répétition de demain? Nous remontons le *Freyschütz*.

— Très-bien. A quelle heure faut-il que je sois au théâtre?

— A midi.

Et Marcheure se retira, fier comme un volontaire qui vient d'obtenir son enrôlement.

— Ce Spielger a du bon, murmura-t-il en mettant sa clarinette dans sa poche.

Il rentra à la brune, suivi d'un commissionnaire qui portait une grande malle vide. En moins de dix minutes, elle fut remplie de cahiers et de fragments de musique, à la satisfaction de M<sup>me</sup> Marcheure, qui ne voyait pas sans effroi la plupart des tiroirs de ses meubles envahis par ces tas de papiers. C'était du reste une nouvelle preuve de l'entière soumission de son mari aux sages conseils de son frère. Le commissionnaire, qui avait évidemment reçu de secrètes instructions, se retira; ployé sous sa charge. Rose remarqua avec terreur qu'il emportait un paquet de hardes, en outre des partitions. Elle se hâta de demander à son père s'il songeait à entreprendre quelque voyage.

— Non, lui répondit-il comme s'il lui eût fait part d'une détermination très-insignifiante, nous quittons la maison de Cayeux, voilà tout.

— Nous le laissons seul, fit-elle avec effroi.

— Parle plus bas : ta mère ne doit être informée de

au moyen-âge. Des travaux importants sont entrepris en ce moment par la ville pour compléter cet intéressant édifice sur ses façades extérieures et intérieures par des annexes dans le style de l'époque.

5° La construction d'un abattoir, terminé depuis dix-huit mois, a soldé par un excédant de dépenses de 24,856 fr. 09 c. ci. . . . . 24,859 09

qu'il faut couvrir aujourd'hui ;

6° Un autre excédant de dépense de 17,632 fr. 05 c. . . . . 17,632 05 a été constaté, dans la construction d'un hôtel destiné à loger le général commandant l'Ecole Impériale de cavalerie, construction entreprise par la ville avec une subvention fixe fournie par l'Etat.

Total pour les six dépenses . . . . . 110,000<sup>f</sup>

Le Conseil d'Etat a reconnu que ces dépenses avaient un caractère d'utilité et d'urgence incontestables. Il a reconnu en même temps qu'on ne pouvait y pourvoir qu'au moyen d'un emprunt, parce que l'excédant annuel des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires de la commune, excédant qui est d'environ 60,000 francs, est absorbé pour quelques années par les grands travaux entrepris et par le paiement des annuités d'intérêts et d'amortissement d'une dette d'environ 360,000 francs.

Le remboursement de l'emprunt projeté, échelonné en douze annuités égales, sera fait sur les revenus ordinaires, de la commune, et n'imposera aucune charge nouvelle aux contribuables.

La situation financière de la commune de Saumur est, d'ailleurs, très-bonne. Cette ville est du petit nombre de celles qui ne sont grevée jusqu'ici d'aucun centime extraordinaire ; et, bien que la délibération du conseil municipal fasse pressentir qu'une imposition extraordinaire sera prochainement nécessaire pour la restauration des hospices et l'entier achèvement des égouts, il n'en est pas moins vrai que les habitants de Saumur sont restés jusqu'à ce jour exempts de toute nature de surcharges.

Votre commission, Messieurs, après un examen attentif de cette affaire, a partagé les convictions du Conseil d'Etat. Elle vous propose donc l'adoption pure et simple du projet de loi. Il demeure entendu, au reste, que la division de l'emprunt, quant à son affectation aux six dépenses détaillées au présent rapport, est simplement énonciative et n'entraîne aucune spécialité de crédit ; de manière que la commune pourra toujours, avec l'approbation de l'autorité compétente, transporter l'excédant d'un crédit sur l'autre, en se renfermant dans la limite des 110,000 francs votés.

**PROJET DE LOI relatif à un emprunt par la ville de Saumur (Maine-et-Loire).**

Article unique. La ville de Saumur (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, moyennant un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 pour 100, la somme de cent dix mille francs (110,000 fr.), remboursable en douze années sur ses revenus, et destinée à venir en aide aux indigents et à payer diverses dépenses d'utilité communale énumérées dans

ma décision que demain. Si je t'en fais part à toi, dès ce soir, c'est que je compte sur ta fermeté. Ta mère se jetterait dans les bras de Cayeux en sanglotant, et moi, alors... je n'aurais plus qu'à partir seul.

— Oh ! je vous suivrais, moi, mon père !

— Si nous voulons jouir de notre liberté, il faut commencer par vivre chez nous. J'ai mis nos affaires en bon train ; ne m'entrave pas par des objections futiles. Je veux que ma famille soit tout entière à ma charge. J'ai arrêté provisoirement un petit logement meublé dans un quartier éloigné. Nous y demeurerons en attendant une autre installation définitive.

— Et ma mère ? demanda Rose, de plus en plus épouvantée.

— Quand je lui dirai : ta fille et moi nous demeurons telle rue, tel numéro, il faudra bien qu'elle se résigne à nous suivre. Ce sera très-pénible pour elle, je le sais.

— Elle ne peut pas transporter son bureau de papier timbré dans un hôtel garni ?

— Nous arrangerons tout cela. L'essentiel pour moi, c'est que la conversation que j'ai eue aujourd'hui avec mon beau-frère soit suivie d'une détermination prompte et énergique. En un mot, je ne veux pas être exposé à entendre dire : Allez-vous en !

— Oh ! mon père ! croyez-vous que jamais mon oncle s'oublie au point de prononcer une telle parole ?

— Evidemment non, puisque je sors de chez lui de

la délibération du conseil municipal en date du 27 octobre 1855.

L'emprunt pourra être réalisé, soit avec publicité et concurrence, soit auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement, soit par voie de souscription, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement.

Les conditions des souscriptions à ouvrir et des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du Ministre de l'intérieur.

Pour la chronique locale et les faits divers : P. GODET.

**On lit dans l'Industrie du 26 avril.**  
**COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE AU GAZ.**

L'année 1856 formera, à proprement parler, le premier exercice de la Compagnie Parisienne du gaz, puisque cette société ne s'est constituée que dans les derniers mois de l'année de 1855, et que les réductions de prix stipulées dans son cahier des charges n'ont profité au public qu'à dater du 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Il ne sera donc pas sans intérêt d'examiner sous quels auspices l'année 1856 s'ouvre pour la Compagnie Parisienne.

La consommation du gaz dans Paris, tant par la ville que par les particuliers, avait été en 1854, de 33,472,645 mètres cubes. Elle a été en 1855, sous l'empire des anciens prix de 38,154,162 mètres cubes ; c'est un accroissement de près de 17 %. Pendant le mois de janvier dernier, comparé au mois correspondant de 1855, la progression a continué d'être de 17 %, elle a un peu fléchi en février et mars, elle se relève en avril, et l'on peut dès à présent estimer que l'accroissement de la consommation du gaz, pendant l'année 1856, comparée à l'année précédente, ne saurait être évalué, pour l'éclairage seulement, à moins de 15 %, et cela par l'effet du progrès naturel de la consommation et de la réduction des prix, et lors même que la Compagnie ne ferait rien pour faire pénétrer plus profondément l'usage du gaz dans les habitudes du public.

La vérité est cependant qu'elle est loin de rester inactive sous ce rapport. A partir du 1<sup>er</sup> juillet, le gaz sera mis en pression le jour comme la nuit ; à cette époque, en effet, doit commencer un service de jour, destiné à éclairer les caves, cuisines, arrière-boutiques, loges de concierge, sous-sols, auxquels, dans les constructions parisiennes, la lumière fait trop souvent défaut, ainsi qu'une foule de métiers, tels que bijoutiers, plombiers, ajusteurs, et toutes les industries qui emploient la lampe d'émailleur.

La Compagnie, du reste, est tellement convaincue de l'importance du développement que doit prendre la consommation du gaz, que l'usine de Passy va être mise en état de produire 30,000 mètres cubes de plus par jour, pour le mois d'octobre prochain ; qu'une usine nouvelle, créée à Aubervilliers, sera montée pour en produire 60,000, en tout 90,000 mètres cubes, c'est-à-dire que la puissance de fabrication de la Compagnie va se trouver à peu près doublée.

Ces grands préparatifs ne procèdent que d'une prévoyance judicieuse. En effet, la consommation du gaz dans une ville comme Paris est destinée à

main matin. Mais voyons, ma fille, le courage va-t-il te manquer dès le premier pas ?

— Oh non ! s'écria-t-elle, brisée néanmoins par une lutte intérieure.

— A demain matin, alors. Je n'ai pas besoin de te recommander la plus grande discrétion, afin que nous ne ressemblions pas à des enfants qui laissent voir leurs préparatifs pour qu'on les empêche d'agir.

— Je ne dirai rien à personne, mon père, je vous le promets.

Rose pleura ce soir-là dans sa chambre, autant qu'elle s'était réjouie le matin dans la forêt. Mais elle ne fit point retomber sur son amour le poids de ses douleurs, et nous pouvons même dire, à la louange de son cœur, qu'elle aurait séché ses larmes avec le souvenir de ses joies, si elle n'eût appréhendé de souffrances que pour elle ; mais son père, sa mère et son oncle n'allaient-ils pas être victimes, chacun de différente façon, de la tendresse qu'ils lui portaient ?

(La suite au prochain numéro.)

P. GODET, propriétaire-gérant.

s'accroître pendant de longues années suivant une progression régulière. La ville, qui a obtenu une réduction de moitié sur les prix, se proposera bien moins, sans doute, de réaliser dans son budget des économies sur l'éclairage, que de profiter de l'économie pour améliorer, sans augmentation de frais, tout l'éclairage public, si insuffisant, il faut le dire, dans les quartiers où la lumière des boutiques ne vient pas en aide aux lanternes municipales. Un calcul analogue sera fait par les particuliers, et surtout par les commerçants, pour lesquels l'éclairage du soir tend à devenir un moyen de notoriété et comme une annonce permanente. La reconstruction des sales et obscurs quartiers de vieux Paris, les immenses projets d'agrandissement qu'on élabore, dit-on, pour la capitale et qui doivent en reculer l'enceinte jusqu'aux fortifications, au moins du côté de la plaine de Monceaux et de Passy, assurent à l'éclairage par le gaz des développements incalculables, indépendamment de tous les efforts directs que la Compagnie pourra faire pour en propager l'usage.

Elle compte en faire cependant, et même de considérables. Ainsi, un des obstacles qui s'opposent le plus à l'adoption du gaz par les particuliers, c'est l'ennui qui s'attache à l'installation des branchements, plus ou moins bien exécutés, d'ailleurs, par des ouvriers qui n'ont aucun intérêt spécial à bien faire. La Compagnie a l'intention de se charger de tous ces travaux dont elle fera l'avance au besoin, et l'intérêt qu'elle a à propager l'usage du gaz répond, à cet égard, du bon marché et de la bonne exécution des travaux. Elle fournira également les compteurs, qui, par ses soins, seront toujours maintenus en état ; en un mot, elle ne veut rien négliger pour rendre l'éclairage par le gaz, non-seulement économique, mais commode et facile.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que de l'éclairage, parce qu'il est complètement entré dans les habitudes ; mais il est un autre mode d'emploi du gaz qui, bien que destiné à se répandre d'abord avec plus de lenteur, nous paraît appelé à un grand avenir : nous voulons parler du chauffage. Déjà en Angleterre, depuis plusieurs années, le gaz est employé dans les cuisines pour le rôtissage des viandes, et donne des résultats excellents. Mais de combien d'autres applications le gaz n'est-il pas susceptible ? Qu'on se figure, à la place de nos stupides cheminées, dont le tuyau soutire en pure perte 90 pour % de la chaleur utile, des appareils semblables à ceux qu'on voit en Angleterre au palais de Sydenham, des bûches de fer ajustées dans un foyer et percées de mille petits trous laissant échapper à volonté une flamme éclatante, pure, sans fumée, qu'on peut allumer ou éteindre à la minute, sans qu'un seul atôme de calorique soit perdu pour le consommateur, quelle commodité et quelle économie ! Quand l'ouvrier, l'employé, le petit rentier célibataire rentre chez lui, mouillé, les pieds humides, au lieu d'allumer laborieusement son feu à grand renfort de soufflet, il n'a besoin que d'une allumette chimique ; il allume en une seconde et peut éteindre instantanément juste au moment où le besoin est satisfait. Il ne gaspille ni une minute ni un centime de trop. Et même, dans les ménages bourgeois et dans les maisons opulentes, qui ne sera charmé de pouvoir échapper à la tyrannie des domestiques, et d'avoir dans sa chambre à coucher, dans son cabinet de toilette, le moyen de se procurer de l'eau chaude à volonté ?

Toute la difficulté consiste à établir des appareils commodes, économiques, solidement installés ; puis il faut que le temps et l'exemple en répandent l'usage. La Compagnie fait étudier en ce moment avec le plus grand soin la question des appareils de chauffage, bien décidée, dès que son choix sera fixé, à en faire fonctionner sous les yeux du public de nombreux spécimens.

Quant aux bénéfices qu'on peut se promettre de cette affaire, quelques chiffres suffisent pour en donner une idée.

La ville, on le sait, paie le gaz 15 cent. le mètre cube ; les particuliers 30 centimes. La consommation privée absorbant les 5/6<sup>e</sup> de la production totale, le prix moyen de la vente se trouve être de 28 cent. Or le prix de revient du gaz est au maximum, de 14 à 15 cent. En admettant donc que dans le cours de cette année la réduction des prix n'exerce aucune influence, et que la progression, qui a été de 17 % en 1855, ne soit que de 15 % en 1856, il faudrait compter pour cette année sur une production de 44 millions de mètres cubes. A 14 cent. par mètre, ce serait un peu plus de 6 millions de bénéfices, soit 11 % pour un capital de 55 millions.

Il y a, du reste, une remarque importante à faire, c'est que l'accroissement de la consommation doit se traduire par une augmentation non pas proportionnelle, mais progressive dans les bénéfices. En effet, les usines étant installées pour une

production double de la production actuelle et les frais généraux étant couverts, il y aura environ un tiers à réduire sur les frais de fabrication, pour tout ce qui viendra s'ajouter chaque année à la consommation générale. De telle sorte qu'en laissant à part les produits éventuels du chauffage, et en ne comptant que sur l'éclairage, l'accroissement régulier de la consommation permet d'évaluer à 2 % environ l'augmentation annuelle du dividende. Peu d'affaires, on le voit, ont devant elles une perspective plus assurée et plus brillante.

Une objection a été faite. On a dit que par le développement du chauffage au gaz, la Compagnie ferait elle-même concurrence au débit de son coke, dont la vente forme une partie de son bénéfice. Quelques mots permettront de juger de la valeur de cette objection. Le gaz et le coke ont des emplois différents et ne sont pas plus destinés à se faire concurrence que les omnibus et les voitures de place. Mais admettons qu'en effet le chauffage au gaz, en se développant, fit baisser le prix du coke d'un dixième, par exemple, la vente du coke ne figurant dans les bénéfices que pour un cinquième environ, ce serait un préjudice d'un cinquième, soit de 2 % dont seraient réduites les recettes brutes de la Compagnie.

Mais, nous le répétons, ces deux modes de chauffage ne sauraient sérieusement se nuire. La Compagnie a en ce moment beaucoup de coke en magasin, par la même raison qui fait que les chantiers ont beaucoup de bois, c'est-à-dire parce que l'hiver a été court, mais le chauffage au gaz n'est pour rien dans cet encombrement passager.

En résumé, l'industrie du gaz, fondée sur la satisfaction d'un besoin permanent, comme celle du pain ou de la viande, donne dès aujourd'hui des produits considérables, assurés et destinés à s'accroître suivant une progression rapide. C'est donc un de ces placements que doivent également rechercher le père de famille et le spéculateur.

Ad. Guéroult.

**CHALES.** MAISON DUPONT, à Paris, 41, chaussée d'Antin, au 1<sup>er</sup>, vente, échange, réparation de CACHEMIRES DES INDES ET DE FRANCE. — Expéditions en province. — *Tout individu se présentant de sa part trompe le public.* (263)

M. LÉON CAZEAUX, médecin-dentiste à Tours, n'ayant pas pu voir à son dernier voyage toutes les personnes qui avaient besoin de ses soins, sera à Saumur mardi 6 mai prochain, Hôtel Budan.

Le ciment chimique inventé par M. Sorel, ingénieur à Paris, dont M. Cazeaux est seul propriétaire, arrête la carie et remplit avec une illusion parfaite les cavités qu'elle a produites. Il devient aussi dur que les dents, en leur rendant la couleur primitive.

Ce ciment remplace l'or qu'il n'est pas toujours possible d'employer, les amalgames métalliques qui ne se font qu'au moyen du mercure, dont tout le monde connaît les désagréables effets, et le mastic-caoutchouc, substance spongieuse qui s'imprègne d'une odeur fétide.

Le prix Montyon, la croix de la Légion-d'Honneur, deux médailles d'or, deux médailles de pre-

mière classe à la dernière exposition universelle de Paris, établissent suffisamment l'importance de cette découverte.

Les dentiers de M. Cazeaux sont en dents transparentes, incorruptibles, reconnues supérieures à toutes les autres à l'exposition universelle.

**Marché de Saumur du 26 Avril.**

Froment (hec. de 77 k.) 26 42	Graine de luzerne . 65 —
2 <sup>e</sup> qualité, de 74 k. 23 40	— de colza . . . —
Seigle . . . . . 18 40	— de lin . . . . . 25 —
Orge . . . . . 12 —	Amandes en coques (l'hectolitre) . . . —
Avoine (entrée) . . . 8 50	— cassées (30 k) 70 —
Fèves . . . . . 12 80	Vin rouge des Cot., compris le fût, 1 <sup>er</sup> choix 1855. 120 —
Pois blancs . . . . . 19 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . . 100 —
— rouges . . . . . 18 40	— 3 <sup>e</sup> — . . . . . 90 —
— verts . . . . . —	— de Chinon . . . 110 —
Cire jaune (50 kil) . 160 —	— de Bourgueil . 120 —
Huile de noix ordin. 80 —	Vin blanc des Cot., 1 <sup>re</sup> qualité 1855 100 —
— de chenevis . . . 30 —	— 2 <sup>e</sup> — . . . . . 70 —
— de lin . . . . . 53 —	— 3 <sup>e</sup> — . . . . . 55 —
Paille hors barrière. 47 —	
Foin 1855. id . . . . . 49 —	
Luzerne . . . . . 60 —	
Graine de trèfle . . . 75 —	

**BOURSE DU 26 AVRIL.**

3 p 0/0 baisse 15 cent. — Fermé à 74  
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 75.

**BOURSE DU 28 AVRIL.**

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 74 15.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 30 cent. — Fermé à 95 25.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 4 mai 1856, à midi,

**UNE MAISON,**

Sise à Saumur, rue de Fenet, n<sup>o</sup> 38, ayant une façade place du Bellay, quatre chambres, greniers au-dessus, cour, puits et dépendances.

S'adresser à M. BORET, demeurant dans cette maison;

Et audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, place de la Bilange. (276)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> GRÉARD, rue Saint-Jean.

S'adresser à M. GALLEAU fils.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

**MAISON BOURGEOISE**

Avec JARDIN et toutes servitudes,

Sise au Pont-Fouchard, rue des Pauvres.

**A VENDRE**

OU A LOUER PRÉSENTEMENT.

S'adresser à M. FROGER, pâtissier, rue du Puits-Neuf. (230)

**A VENDRE**

Un CABRIOLET-TILBURY, presque neuf, monté sur ressorts anglais.

S'adresser à M. BERGE, carrossier, rue du Petit-Thours. (269)

**A VENDRE**

MAISON, place de l'Arche-Dorée, 24, occupée par M. Pineau, liquoriste.

**A VENDRE OU A LOUER**

Présentement,

Autre MAISON, levée d'Enceinte.

S'adresser à M. CHEVALIER-CAMUS, qui occupe cette dernière maison.

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine 1856,

Située au centre de la rue Royale, n<sup>o</sup> , occupée présentement par M. Volant, composée comme suit :

Rez-de-chaussée : un grand magasin ouvrant sur la rue Royale, dans lequel on pourrait faire une arrière-boutique ou chambre à coucher ; un grand salon avec cheminée de marbre ; au 1<sup>er</sup> étage, deux grandes chambres à cheminée de marbre, cabinet à côté, croisée à balcon sur la rue Royale ; au 2<sup>me</sup> étage, une chambre avec cheminée, ouvrant sur la rue ; une autre chambre derrière servant de cuisine, grenier au-dessus, cave, buanderie, latrines, cour avec issue à la rivière de la Loire.

S'adresser à M. A. PIERRE, propriétaire, ou à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (234)

**La Voiture de Chinon,**

qui part chaque jour à 8 heures du matin, partira désormais à 7 heures, le jeudi seulement. (227)

Découverte incomparable par sa vertu.

**EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX**

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infailible pour arrêter promptement la chute des cheveux ; elle en empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres ; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaissir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment ; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, et chez M. BALZEAU, parfumeurs, rue St-Jean. PRIX DU POT : 3 FR. (292)

**A VENDRE**

Une superbe et forte CAISSE (forme armoire à glace), pour banquiers, notaires ou administrateurs.

S'adresser au bureau du journal.

**HERBAGE DE L'ILE PONNEAU.**

Ouverture le 4 mai prochain.

Prix 25 francs pour 35 jours, et 60 centimes pour le garde.

On paie en entrant.

S'adresser à M. GRELLET, près la gare. (282)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

**LIPAROLÉ-TONIQUE**

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,

Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.

VELOUTINE DE VIOLETTE nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,

A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'École de cavalerie.

On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS {aux fleurs de Magnolia, aux fleurs de Pêcher, et au Miel.

**FABRIQUE DES TISSUS**

**ANDRÉ QUIMPÉROIS DE SAUMUR.**

Par suite de la formation du Conseil de surveillance de la Société André et Compagnie, indiquée dans l'Echo Saumurois de samedi dernier 26 avril, et pour se rendre au désir du Conseil et de plusieurs actionnaires, M. André fera fonctionner, aujourd'hui mardi, à midi, au siège et dans les ateliers de la Société, les métiers à tisser, établis d'après le procédé inventé par lui et breveté du Gouvernement (s. g.)

Tous les membres du Conseil, les actionnaires et le public seront admis à cette réunion et à visiter les ateliers de la fabrique, où des toiles de toutes dimensions seront confectionnées devant le public, témoin des résultats que produit ce système de tissage. (283)

**HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.**

**VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,**

N<sup>o</sup> 298, rue Saint-Martin, à Paris.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissot, rue Saint-Jean. (271)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,